

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE LAC-DELAGE TENUE AU BUREAU MUNICIPAL DE LA
MAIRIE LE LUNDI 11 NOVEMBRE 2019 À 19H30**

PERSONNES PRÉSENTES :

Monsieur Guy Rochette, maire
Alexandre Morin, conseiller au siège n°2
Marc Boiteau, conseiller au siège no.3
Alexandre Poupart conseiller au siège no.4
Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5
Jonathan Baker, conseiller au siège n°6

Josée Desmeules, directrice générale.

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Jannys Landry, conseillère au siège no.1

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Guy Rochette, maire.

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du mardi 15 octobre 2018;
- 1.4 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil (mise à jour) ;
- 1.5 Calendrier des séances publiques de 2020;
- 1.6 Nomination du maire suppléant pour 2020;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
 - 2.1.1 Comptes à payer
 - 2.1.2 Compte à recevoir (taxes)
- 2.2 Dépôt des états comparatifs;
- 2.3 Avis public dépôt du budget 2020;

2.4 Modification régime d'assurance collective des employés;

2.5 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement G-2019-02 de gestion contractuelle en remplacement de la Politique de gestion contractuelle;

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 Renouvellement de l'entente pour le déneigement du stationnement des Marais du Nord;

4.2 Nomination de fonctionnaire désigné pour le règlement de la sécurité;

4.3 Adoption du programme d'élimination des raccords inversés dans les réseaux de collectes d'eaux usées;

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point.

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

7.1 Adoption du rapport annuel d'activités de la 3^e année de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie;

7.2 Comité de sécurité citoyenne;

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h30.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2019-130

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après ;

Il EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 11 novembre 2019 avec l'ajout de points suivants :

5.1 Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2020-2021;

5.2 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

Et QUE le point 2.5 soit reporté à une prochaine séance.

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 OCTOBRE 2019

Résolution 2019-131

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance ordinaire du 15 octobre 2019

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par Jonathan Baker,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal ci-haut mentionné.

1.4 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL (MISE-À-JOUR)

Josée Desmeules, directrice générale, confirme que tous les membres du conseil ont déposé devant le conseil leurs déclarations de mise à jour des intérêts pécuniaires dans le délai prescrit en vertu de l'article 358 de la Loi sur les Élections et Référendums.

1.5 CALENDRIER DES SÉANCES PUBLIQUES DE 2020

Résolution 2019-132

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
APPUYÉ par Jonathan Baker,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'en 2020, les séances du conseil municipal se tiennent au Bureau municipal, sis au 24 de la rue Pied-des-Pentes, Lac-Delage ;

QUE les séances ordinaires se tiennent aux jours suivants à 19h30 :

le lundi 13 janvier 2020

le lundi 10 février 2020

le lundi 9 mars 2020

le mardi 14 avril 2020

le lundi 11 mai 2020

le lundi 8 juin 2020

le lundi 13 juillet 2020

le lundi 10 août 2020

le lundi 14 septembre 2020

le mardi 13 octobre 2020

le lundi 9 novembre 2020

le lundi 14 décembre 2020

Qu'une séance spéciale jeunesse avec la tenue d'un mini-conseil se tienne le lundi 8 juin à 18h30 juste avant la séance publique.

1.6 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Résolution 2019-133

Il EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Jonathan Baker,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE soit nommer, Alexandre Morin, conseiller, au poste de maire suppléant, et ce, pour toute l'année 2020.

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2019-134

ATTENDU QUE les comptes à payer au 11 novembre 2019 totalisent un montant de 395 877,65 \$ et 11 089,55 \$ pour les salaires ;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

Il EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,
APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 11 novembre 2019, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Madame Josée Desmeules, directrice générale, dépose la liste des taxes à recevoir au 11 novembre 2019 qui totalisent un montant de 67 037,22 \$.

Monsieur Alexandre Morin, conseiller, précise que des lettres seront transmises pour les comptes en souffrance pour le recouvrement des comptes en retard.

2.2 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Josée Desmeules, directrice générale dépose devant le conseil les états comparatifs au 30 septembre 2019 tel que prescrit par la Loi, soit au moins 4 semaines avant la séance au cours de laquelle le budget sera adopté.

2.3 AVIS PUBLIC DÉPÔT DU BUDGET 2020

Avis est par la présente donné par Marc Boiteau,

QUE le Conseil municipal tiendra une séance extraordinaire, le 16 décembre 2019 à 19h30 au bureau municipal, afin d'adopter le budget 2020 ainsi que le programme triennal en immobilisations.

2.4 MODIFICATION RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS

Résolution 2019-135

CONSIDÉRANT QUE, le 1^{er} janvier 2018, la Ville de Lac-Delage a adhéré au contrat d'assurance collective dont la FQM est Preneur auprès de La Capitale Assurances et Gestion du patrimoine inc. (ci-après désigné : « le Contrat ») ;

CONSIDÉRANT QUE les garanties d'assurances choisies par la Ville dans le cadre du Contrat doivent être maintenues pendant une période minimale de vingt-quatre (24) mois avant de pouvoir être modifiées ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a maintenu les garanties choisies pour la période minimale de vingt-quatre (24) mois ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage désire modifier les garanties d'assurances prévues à son contrat d'assurance collective ;

IL EST PROPOSÉ PAR Christiane Gosselin,
ET APPUYÉ PAR Marc Boiteau,
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE la Ville de Lac-Delage modifie le régime actuel en modifiant notre régime de l'option B du plan dentaire par l'option A à partir du 1^{er} janvier 2020 ;

QUE madame Josée Desmeules, directrice générale, soit autorisée à signer, pour le compte de la Ville la *Demande de révision des choix d'options de régime au 1^{er} janvier 2020* ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à FQM Assurances.

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DES MARAIS DU NORD

Résolution 2019-136

Il EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal poursuivre sa collaboration avec l'APEL du lac Saint-Charles en acquiesçant à sa demande de déneigement du stationnement des Marais du Nord pour l'hiver 2019-2020, et ce, uniquement aux conditions suivantes :

- Lors des opérations de déneigement, la Ville de Lac-Delage ne pourra être tenue responsable des bris occasionnés aux infrastructures, à l'aménagement et aux biens des Marais du Nord ainsi qu'aux véhicules laissés sur ou à proximité du stationnement ;
- Aucune voiture ne devra être présente sur le stationnement des Marais du Nord lors des opérations de déneigement exécutées par les employés de la Ville de Lac-Delage ;
- Le déneigement du stationnement des Marais du Nord sera exécuté uniquement après que les opérations de déneigement des voies publiques de Lac-Delage auront été réalisées ;
- Les opérations seront réalisées uniquement lorsque les employés seront également appelés pour des travaux sur le territoire de Lac-Delage;
- Cette collaboration aux travaux de déneigement se fera seulement avec l'équipement appartenant à la Ville de Lac-Delage ;
- Les services de souffleuse ne sont pas inclus dans cette proposition de collaboration ;

- S'il s'avérait qu'en raison d'un encombrement trop important de neige sur le stationnement des Marais du Nord, les employés de la Ville de Lac-Delage ne pouvaient procéder au déneigement avec les équipements disponibles, la Ville de Lac-Delage mettrait fin momentanément à cette entente jusqu'à ce que la situation soit rétablie.

4.2 NOMINATION DE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR LE RÉGLEMENT DE LA SÉCURITÉ

Résolution 2019-137

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement S-2019-01 sur le Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP), le conseil doit nommer un fonctionnaire désigné pour l'application du règlement S-2019-01 ;

IL EST PROPOSÉ Christiane Gosselin,
APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE monsieur Sydney Lavoie, directeur des travaux publics soit nommé comme fonctionnaire désigné pour l'application du règlement S-2019-01.

4.3 ADOPTION DU PROGRAMME D'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS DANS LES RÉSEAUX DE COLLECTE D'EAUX USÉES

Résolution 2019-138

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage s'est engagée à élaborer un programme d'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Jonathan Baker, conseiller;

IL EST APPUYÉ PAR Alexandre Morin, conseiller,

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte ce programme pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales de la Ville de Lac-Delage;

QUE ce conseil adopte l'échéancier de réalisation du programme;

QUE ce conseil transmette ce programme et cet échéancier au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR 2018-2020

Résolution 2019-139

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé par L'APEL dans le cadre du Programme de Soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021 inclut une portion de terrain appartenant à la Ville de Lac-Delage ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage autorise l'APEL à inclure la portion du sentier à développer sur le terrain de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettrait une offre de sentiers pédestres exceptionnels pour les citoyens de Lac-Delage ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un beau projet permettant d'augmenter l'offre de sentiers pédestres au Lac-Delage et de répondre à un besoin du milieu en ce qui a trait à la pratique d'activités de plein air ;

CONSIDÉRANT QUE le sentier actuel qui fait le tour du lac est situé sur une propriété privée ;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart,
ET APPUYÉ par Alexandre Morin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Ville de Lac-Delage autorise l'APEL à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de Soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein-air 2018-2021 en incluant la portion du terrain appartenant à la Ville de Lac-Delage prévue pour un développement de sentier pédestre portant le numéro de lot 4 471 051 ;

QUE la Ville de Lac-Delage s'engage à payer sa part des coûts admissibles relativement au projet.

5.2 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Résolution 2019-140

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement d'une aire d'accueil et du parc de la municipalité est admissible au *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives*;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise à soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état et à accroître l'accès pour la population;

Il est proposé par Marc Boiteau,
Et appuyé par Alexandre Poupart,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la Ville de Lac-Delage autorise la présentation du projet d'aménagement d'une aire d'accueil et du parc de la municipalité au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Lac-Delage à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE le conseil municipal désigne madame Josée Desmeules, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point.

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

7.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA 3^E ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE DE LA MRC DE LA JACQUES-CARTIER

Résolution 2019-141

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de la Jacques-Cartier, version révisée est entré en fonction le 4 mai 2016;

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel 2018-2019 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC de la Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stoneham-et-Tewkesbury a pris connaissance du PMO et des indicateurs de performance pour le rapport annuel et prendra si nécessaire les mesures pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques, en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de la Jacques-Cartier;

II EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin,
APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la ville du Lac-Delage adopte le rapport annuel 2018 - 2019 en lien avec la municipalité en regard au schéma de couverture de risques et autorise à le transmettre à la MRC de la Jacques-Cartier qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

7.2 COMITÉ DE SÉCURITÉ CITOYENNE

Résolution 2019-142

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire former des comités « ad hoc » en fonction des besoins spécifiques à traiter en matière de sécurité;

II EST PROPOSÉ par Alexandre Morin,
APPUYÉ par Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal mette fin au comité permanent de sécurité citoyenne formé par résolution au conseil municipal du 11 février 2019.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen et son jeune garçon sont intervenus afin de signifier l'importance pour une communauté de maintenir la patinoire extérieure. Il désire que la Ville reconsidère dans ses choix le maintien de la patinoire extérieure avec des bandes règlementaires afin de répondre à un besoin important des jeunes Delageois qui désirent jouer au hockey au lieu de la diminuer et de poser des bandes plus petites;
- Des précisions quant au projet d'amélioration du parc et de la construction d'un bâtiment d'accueil suite à l'octroi de la subvention de la MRC ont été apportées. Il a été aussi expliqué que le projet de « Vélo parc » d'E47 est un projet à part auquel E47 a fait la demande à la Ville d'une aide financière de 50 000 \$ pour financer une partie de ce projet. Or, la Ville attend que son propre montage financier soit complété pour son projet d'amélioration du parc et de la construction du bâtiment avant de répondre à la demande de subvention d'E47. Pour le moment, E47 a jusqu'au 31 décembre 2020 pour réaliser son projet de Vélo Parc. Donc, la faisabilité du projet n'est aucunement compromise par le fait que la Ville ne répond pas à la demande pour le moment. Actuellement, la Ville et E47 essaient de trouver des solutions afin que les deux projets se réalisent, mais vous comprendrez que la Ville a une responsabilité de répondre à un besoin urgent en matière d'infrastructures d'accueil et de loisirs, et ce besoin sera priorisé par le conseil municipal. Cependant, cela ne veut pas dire que le projet de vélo parc n'est pas important pour la Ville aussi, c'est juste qu'on doit voir comment on peut apporter des solutions pour réaliser tous ces beaux projets financièrement. Le Conseil est conscient de

l'importance du projet d'E47 pour les utilisateurs et les jeunes qui utiliseront le Vélo-Parc, mais nous sommes aussi devant le fait que nos infrastructures de loisirs sont désuètes et ne répondent plus aux normes de sécurité. Le Conseil n'est aucunement contre ce projet, mais malheureusement même si effectivement le « deal » est très intéressant, il n'en demeure pas moins que 50 000 \$ c'est important pour une petite communauté comme la nôtre. La Ville a aussi des préoccupations sur le type de clientèle qui utilisera le Vélo Parc dont les jeunes de l'extérieur en soirée... ainsi que le fait qu'il est situé sur un terrain appartenant au Manoir. Il s'agit de préoccupations importantes pour la Ville en matière de sécurité pour les citoyens de Lac-Delage et en termes de pérennité de l'infrastructure.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2019-143

Il EST PROPOSÉ par Marc Boiteau,
APPUYÉ par Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

de lever la présente assemblée à 20h47. .

Guy Rochette, maire

Josée Desmeules, directrice générale